

Beaux-Arts

LES SERVICES DES MONUMENTS HISTORIQUES

Sites

Inventaire des Sites

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

Moye
Inscrite d'office = 30 avril 1943

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris en application de la loi du 31 juillet 1942

A R R E T E

Article 1er Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le château de la Palud à MOYE (HAUTE SAVOIE) ainsi que la rive gauche du FIER comprenant les parcelles cadastrales n° 254.255.242 à 258.260.261.269 à 278.281 et 282 section B du plan communal appartenant à:

Société Hydro-Electrique DELYON,
28 rue Chateaudun-Paris.....254p.258p.
MODIANO Maurice importateur
25 Avenue Foch -Paris.....234 à 235.242 à 260.269p.271p.273p.274.276
277p.282p.
NICOLAS André Louis à Marigny
St-Marcel (HAUTE SAVOIE).....251?254p à 257.269p.270.271p.273p.277p.278
281.282p.

TRUFFET Jean rue Antoine au
Bouchet, Moye, (Hte-Savoie).....258p.260.261
En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure s'applique aux façades et toitures

Article 2 Le présent arrêté sera notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture au Maire de la commune de MOYE et aux propriétaires intéressés qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution

Paris, le 30 juillet 1943

Par Délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts
signé: L. HAUTECOMUR

Pour ampliation

Le Sous-Chef du Bureau des
Monuments Historiques et
des Sites.